



Genève, le 7 mai 2020  
Aux représentant-e-s des médias

### Communiqué de presse du département du territoire

## **Le patrimoine industriel à l'honneur avec la mise sous protection de deux bâtiments de la Step d'Aïre, ceux de Porteous et de la Verseuse, sis sur la commune de Vernier**

Le département du territoire a procédé à l'inscription à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés "Porteous" (n° B1352), La Verseuse (n° B1358) et la sculpture réalisée par l'artiste Jean Baier marquant de manière élégante l'entrée du site. Cette mesure de protection a été demandée par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) et par Patrimoine Suisse Genève.

De par leur situation au bord du Rhône et leur architecture issue du courant brutaliste de la Genève d'après-guerre, ces deux bâtiments présentent des qualités structurelles, spatiales et esthétiques remarquables.

- le *Porteous*: initialement destiné au traitement des boues et à leur évacuation par transport sur le Rhône jusqu'à l'usine des Cheneviers, sa construction présente des volumes exceptionnels et un spectaculaire porte-à-faux qui enjambe et libère ainsi la promenade le long du fleuve; le Porteous a été identifié par les milieux académiques, architecturaux, urbanistiques et culturels comme un lieu idéal pour y accueillir un programme culturel, qui est actuellement en cours d'élaboration par un groupe de travail pluridisciplinaire (*la commission Porteous*) piloté par l'office cantonal de la culture et du sport,
- *La Verseuse*: ancien bâtiment administratif, il s'implante en balcon sur le Rhône à l'entrée de la STEP. Recensé en valeur exceptionnelle, son volume de six niveaux sur pilotis et ses deux tours d'escalier donnent une dimension sculpturale et monumentale qui accentuent la qualité plastique de ce bâtiment. Un programme de réinsertion de détenus prend progressivement place aujourd'hui dans ce bâtiment.

La construction de la station d'épuration des eaux usées (STEP) à Aïre découle d'une suite de décisions prises à partir du milieu du XXe siècle liées à la protection des eaux contre la pollution. En 1953, la Confédération modifie la Constitution et dix ans plus tard Genève adopte la loi sur la réglementation des eaux, puis, dans la foulée, un programme d'assainissement. Un concours international est lancé la même année afin de réaliser une station à Aïre. Le bureau d'ingénieur Heinz Weisz vainqueur s'associe rapidement à l'architecte Georges Brera et son collaborateur Peter Böcklin, afin de mener le chantier de cet important complexe dont la construction s'étendra de 1964 à 1967 et coûtera pas moins de 160 millions de francs. Ils resteront en fonction jusqu'à la reconstruction de la station en 1998 et 2003. Un soin particulier a été accordé tant aux bâtiments qu'à leur insertion dans le site. Répartis de manière rationnelle selon leur fonction initiale, ils tirent aussi parti de la pente du

terrain.

Leur reconversion vers d'autres usages s'inscrit dans une vision patrimoniale de développement durable, d'utilisation effective de l'espace et de recyclage des bâtiments industriels.

*Pour toute information complémentaire: M. Pierre Alain Girard, directeur général, office du patrimoine et des sites, DT, T. 078 606 84 10.*